



Les Martres-de-Veyre  
naturellement verte.

Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars**, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/03/2024

**PRESENTS :** Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Laurence DELAVET - Éric CANDIOLO - Damien COULON -

**ONT DONNE POUVOIR :** Catherine PHAM (procuration à Martine BOUCHUT) - Annick BARDEY (Procuration à Gloria DIALLO) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Anne-Sophie JARROUSSE (Procuration à Régis BERNARD) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

**ABSENTS :** - Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Kévin TREMOUILLE - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

N° 2024-02-10

CM du 14 mars 2024

**Objet :** attribution du marché de fourniture de mobilier et équipements pour le nouveau restaurant scolaire et l'ALSH

→ Annexe 3 : Rapport d'analyse des offres

**Le marché concerne la fourniture de mobilier et équipements pour le nouveau restaurant scolaire et l'ALSH.** Ce marché a été lancé dans le cadre d'une consultation à procédure adaptée allotie (5 lots). La consultation a été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics le 3 janvier 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 05 février à 08h30.

Ce marché prend la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire alloti avec un montant maximum fixé par lot comme suit :

LOT	OBJET	MONTANT MAXIMUM HT
1	Tables et chaises pour le réfectoire	40 000 €
2	Lit médical pour infirmerie	2 000 €
3	Matériel de cuisine	30 000 €
4	Mobilier et matériel de bureau	35 000 €
5	Bureau, casiers à cartable et meubles à pichet	15 000 €

La commune a reçu les plis ci-dessous :

N° ORDRE D'ARRIVE	LOT	CANDIDAT		
1	3	AUVERGNE DEGRE SERVICE	63370	LEMPDES
2	1	DENIS PAPIN COLLECTIVITES 79300 Bressuire	79300	BRESSUIRE
3	3	SAS CENTRAL DIFFUSION	63170	AUBIERE
4	5	ATELIER MEDINA ET FILS	63960	VEYRE-MONTON



5	1	Lafa Collectivités 15000 Aurillac	63360	GERZAT	Envoyé en préfecture le 21/03/2024
6	4,5	MOBILIER JAROZO	69120	VAULX EN VELIN	Reçu en préfecture le 21/03/2024
7	3	BIRALUX DISTRIBUTION	70300	FROIDECONCHE	Publié le 22/03/2024
8	4,5	BUROCLASS AMENAGEMENT	79000	CHAURAY	ID : 063-216302141-20240314-2024_02_10-DE
9	3	TEC-MAT	63500	ISSOIRE	
10	1,5	SAONOISE DE MOBILIERS			
11	2,3,4,5	MANUTAN COLLECTIVITES			
12	4,5	ETABLISSEMENTS VERRIER MICHEL			

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 01 mars 2024.

A l'issue de l'analyse des offres réalisée et présentée, la commission a donné un avis favorable aux propositions suivantes :

LOTS	OBJET	CANDIDAT RETENU
1	Tables et chaises pour le réfectoire	Lafa Collectivités
2	Lit médical pour infirmerie	Manutan Collectivités
3	Matériel de cuisine	Auvergne Degré Service
4	Mobilier et matériel de bureau	Manutan Collectivités
5	Bureau, casiers à cartable et meubles à pichet	Atelier Medina et Fils

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **Accepte** la consultation relative à la fourniture de mobilier et équipements pour le nouveau restaurant scolaire et l'ALSH ;
- **Attribue** le marché selon les propositions de la commission d'appel d'offres, ci-dessus exposés ;
- **Autorise** monsieur le maire ou son représentant à signer le marché avec les candidats retenus et tous documents s'y rapportant.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme, le 15 mars 2024

Le maire,  
 Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

